



**PROCEDURE DE SELECTION CHAMPIONNATS
D'EUROPE 2019**

Gymnastique Artistique Féminine (GAF) : Senior

Strassen, 17/10/2018

concerne: critères

GENERALITES

Période: du 10 au 14 avril 2019.

Lieu : Szczecin (Pologne).

Formule de compétition : compétition individuelle all-around - années de naissances 2003 et avant – compétition de qualification, finale all-around (top 24) et finale par agrès (top 8).

Matériel de compétition : à définir.

Présélection par l'entraîneur national GAF: Maeva Baum, Aurélie Keller, Céleste Mordenti et Chiara Castellucci.

OBJECTIFS

Participation all around : minimum 2/3 du classement all around des qualifications (CI).

Participation par agrès : minimum 2/3 du classement des qualifications (CI).

SELECTION

Normes de sélection :

La gymnaste doit atteindre, dans le cadre d'au minimum une compétition de sélection les résultats suivants. La FLGym refusera l'inscription aux Championnats d'Europe si les résultats ne sont pas obtenus. Une non-participation aux compétitions pour n'importe quelle raison entraîne que les résultats ne sont pas obtenus.

Normes all around pour 2/3 du classement :

Note finale de **45,700 pts.** (Note de départ de 15,70) (Note d'exécution de 30).

Normes par agrès pour 2/3 du classement :

Saut : **13.100** (ND : 4.20) – Barres asymétriques : **11.100** (ND : 3.30)

Poutre : **11.300** (ND : 4.30). – Sol : **11.800** (ND : 4.50).

Pour une qualification avec comme objectif 2/3 du classement par agrès, 2 normes par agrès doivent au minimum être réalisées lors de la même compétition de sélection. Même si la gymnaste est sélectionnée via les normes sur 2 agrès, elle devra présenter une compétition all-around aux championnats d'Europe, sauf contre-indication médicale.

Normes par agrès pour top 8 :

Saut : 13.800 (ND : 5.10) (moyenne) – Barres asymétriques : 13.866 (ND : 6.00)

Poutre : 13.100 (ND : 5.40) – Sol : 13.100 (ND : 4.60).

Pour une qualification avec comme objectif un top 8 par agrès (finale), 1 norme par agrès pour top 8 doit au minimum être réalisée lors d'une compétition de sélection.

NB : Les notes de départ sont indicatives mais pas obligatoires pour l'obtention de la sélection.

Seules les notes finales seront prises en compte pour la décision relative à l'inscription.

Détermination de la sélection :

L'entraîneur national GAF fait l'analyse après le dernier test de sélection et propose la sélection, selon les notes obtenues, au CA.

NB : Pour chaque compétition de sélection toutes les gymnastes seront autorisées à placer un tapis de 10 cm d'épaisseur pour les réceptions à tous les agrès sans déduction de la part des juges. L'entraîneur peut enlever le tapis sans déduction. Lors des compétitions internationales, les règles de l'organisation locale seront appliquées.

DELEGATION

Le CA déterminera la composition de la délégation finale (entraîneur(s), gymnaste(s), juge(s) et chef de délégation).

LIGNES DE CONDUITE POUR LES GYMNASTES

Pour valider sa sélection, la gymnaste doit, en plus d'avoir satisfait aux normes de sélection :

- Etre de nationalité Luxembourgeoise et être inscrite dans la présélection.
- Se conformer et respecter les conventions et règlements de la Fédération.
- Suivre l'ensemble du programme de préparation. Une gymnaste qui refuse une invitation pour un stage ou un entraînement national, une invitation pour un test ou une sélection pour une compétition internationale sans certificat médical peut être exclue de la présélection et donc d'une éventuelle sélection pour les Championnats d'Europe 2019.

CALENDRIER

Moments de sélection :

1. Gymnova Cup 09-10/11/2018 Keerbergen (Belgique)
2. International Tournament Gaia 17/11/2018 Gaia, Porto (Portugal)
3. Christmas Gym Cup 08/12/2018 Bettembourg (Luxembourg)*
* maximum un juge national du Luxembourg (supérieur) sera pris en compte pour les notes sélectives.
Le juge est défini après connaissance du tableau de Jury définitif et avant le début de compétition en cas où plusieurs juges nationaux du Luxembourg sont représentés dans le tableau.

Détermination de la sélection :

1. 10/12/2018 Communication officielle de la sélection aux gymnastes par l'entraîneur national GAF ainsi que par un communiqué officiel à diffuser le même jour.
2. 10/01/2019* Date limite d'inscription définitive à l'UEG
3. 01/03/2019* Détermination de la délégation par le CA
4. 10/03/2019* Date limite d'inscription nominative à l'UEG

*Dates selon recueil technique UEG. Les directives des Championnats d'Europe 2019 ne sont pas encore publiées.

Test(s) de préparation :

1. à définir suite aux invitations

Stages de préparation :

- | | | |
|----------------------------|----------------------|----------------|
| 1. Du 27/10/18 au 04/11/18 | Stage de préparation | INS |
| 2. Du 11/02/19 au 15/02/19 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 3. Du 18/02/19 au 22/02/19 | Stage de préparation | Lieu à définir |
| 4. Du 25/03/19 au 05/04/19 | Stage de préparation | Lieu à définir |